

Résolution présentée par la délégation du Royaume d'Arabie Saoudite

Thème : Droits politiques et sociaux

Concerne : Le sport pour une égalité religieuse

L'Assemblée Générale

Rappelant le rôle du sport, en particulier du football, comme moyen de renforcer la cohésion sociale, en dépassant les différences religieuses,

Soulignant l'importance du Royaume d'Arabie Saoudite et des États membres dans le financement et la diffusion du football à l'échelle mondiale, ainsi que les efforts constants pour promouvoir un sport inclusif et respectueux,

Préoccupée par la discrimination religieuse croissante, notamment par la montée de l'islamophobie, qui compromet les valeurs de respect, d'égalité et de fraternité dans le sport,

Consciente que la préservation de la paix passe également par le respect des droits sociaux et culturels des peuples à pratiquer et à exprimer librement leur foi à travers le sport,

Convaincue que le sport constitue un outil de dialogue, de rapprochement entre les nations et de prévention des conflits,

Décide

- que la participation des pays adoptant des politiques islamophobes, notamment celles interdisant le port du voile soit réévalué, à la coupe du monde 2034;
- d'instaurer un cadre de participation équitable, garantissant l'égalité de traitement entre tous les athlètes, quelles que soient leur religion ou leurs convictions.

Le texte français fait foi.